

Fiche Descriptive du Poste de Chef du Service du Transport Ferroviaire, des Postes et des Télécommunications

1- Missions et responsabilités :

- Accompagner les organismes relevant du Service dans la définition de leur stratégie et de leur programmation pluriannuelle ;
- Apporter une assistance pratique ou technique aux agents chargés du contrôle dans la réalisation de leur mission et veiller à favoriser le développement de leurs compétences ainsi que l'acquisition de nouvelles compétences dans leur domaine ;
- Superviser l'alimentation du système d'Information de la DEPP, tant par les agents de contrôle concernés que par les Etablissements et Entreprises Publics ;
- Recueillir et consolider les données issues de l'activité opérationnelle des organismes relevant du Service et en tirer les enseignements principaux ;
- Présenter à la hiérarchie les résultats des analyses concernant l'évolution des organismes relevant du Service dans leurs systèmes et structures propres de gouvernance et de contrôle interne ;
- Examiner et discuter le projet de budget annuel des organismes relevant du Service et en suivre l'exécution ;
- Concevoir et produire des tableaux de bord pour le suivi des performances des organismes et de l'activité des agents de contrôle relevant du Service ;
- Informer la hiérarchie et de manière régulière, de la situation des travaux menés et du fonctionnement du Service et proposer des pistes d'amélioration ;
- Assurer la transmission, aux agents de contrôle et aux organismes concernés, des documents nécessaires à la réalisation de leurs missions et s'assurer de leur mise en œuvre. Il s'agit notamment des textes de lois actualisés, les guides ainsi que les normes et diligences.
- Animer le Service en charge à travers :
 - L'élaboration du plan de charge du Service et en assurer le suivi ;
 - La répartition des tâches au sein du Service, la définition du mode de fonctionnement et l'application des procédures de travail définies par la DEPP ;
 - Le contrôle de la qualité des travaux et de la performance des agents du Service.

2- Connaissances :

- Maîtrise de la législation et la réglementation liées aux EEP et de la réglementation des marchés publics ;
- Bonnes connaissances en matière d'analyse comptable et de performance financière, de planification et procédures budgétaires et des démarches et techniques d'audit ;
- Bonnes connaissances des problématiques de politiques publiques en matière d'économie, de finances publiques, de contrôle financier et de gouvernance du secteur public ;
- Bonnes connaissances du secteur des infrastructures.

3- Compétences :

- Analyse de la performance financière ;
- Appréciation des plans stratégiques ;

- Elaboration et analyse de la cartographie des risques ;
- Gestion des risques ;
- Élaboration et suivi des contrats - programme ;
- Étude d'opportunité de projets ;
- Management de projets ;
- Planification budgétaire ;
- Gestion des interfaces et des sollicitations ;
- Management d'équipe.

4- Aptitudes :

- Grande capacité d'analyse, de synthèse et de réactivité ;
- Sens de l'anticipation et de la productivité ;
- Capacité de négociation ;
- Grande capacité d'animation et de mobilisation des équipes ;
- Capacité d'écoute, facilité de contact et sens de responsabilité prédominants.